

Une nouvelle association au service de la musique

Un nouvel acteur arrive dans le paysage musical de l'Agglo. L'Adepa ouvrira officiellement ses portes très prochainement.

L'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est, avec le conservatoire, un des acteurs majeurs du territoire en matière d'enseignement musical. Sur le terrain, plusieurs entités proposent également l'apprentissage d'un instrument, du sol-fège... Depuis plusieurs années, les collectivités demandent la structuration de cette offre pour continuer à l'accompagner. A Saint-Etienne-des-Oullières et les communes avoisinantes, une école de musique intercommunale tentait de survivre en dispensant des cours bien trop souvent individuels et qui



devenaient inaccessibles sans mettre en péril son existence. Au Perréon, la fanfare l'Echo de la vigne proposait des cours de musique à ses membres. Les deux structures ont décidé de se rapprocher, rejointes par les fanfares de Salles-Arbuissonnas et de Cogny, et de créer, ensemble, l'Adepa (Association pour le développement de l'enseignement de la pratique artistique). Le conservatoire à rayonnement

intercommunal a immédiatement été mis dans la boucle pour aider les protagonistes à construire leur projet. Ainsi, son directeur Nicolas Bange et son adjoint José Schmeltz ont participé à l'élaboration des objectifs de l'Adepa : soutenir un enseignement musical de qualité tout en pérennisant la pratique amateur au sein des fanfares parties prenantes. En août 2017, la structure est officiellement née et a commencé

à prendre part à des projets musicaux. Dans le même temps, une équipe de coordination a été mise en place avec Djohra Mepillat pour l'enseignement musical et Yannick Pirri pour la pratique d'ensemble. Des salles de cours sont en train d'être aménagées dans les locaux de l'ancienne Communauté de communes Beaujolais Vauxonne, au clos de Milly, où l'Adepa a établi son siège ; elles seront livrées au début de l'année 2019. Les premières inscriptions pour l'année 2018-2019 sont déjà ouvertes et deux permanences d'accueil sont prévues le 4 juillet à 18 h et le 7 juillet à 10 h. Des tarifs attractifs ont été instaurés : 195 euros pour l'éveil musical ou la pratique collective seule et 450 euros si l'on ajoute les cours d'instrument et la formation musicale.

Il est possible de joindre la présidente de l'Adepa, Apuena Souza de Morais, au 06 12 75 32 14 ou sur adepa.mus@gmail.com.